

## BULLETIN DE DON

*A envoyer à l'Institut Arthur Vernes  
36 rue d'Assas 75006 Paris  
ou à déposer à l'accueil du centre*

Je soussigné,

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Déclare faire don à l'Institut Arthur VERNES, Fondation reconnue d'utilité publique  
par décret du 14 novembre 1916,

de la somme de \_\_\_\_\_ Euros (\*)  en Espèces  en Chèque

*Si vous réglez par chèque, merci d'indiquer :*

Le n° \_\_\_\_\_

La banque \_\_\_\_\_

La date \_\_\_\_\_

*Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Institut Arthur VERNES*

Signature :

(\*) Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre versement, afin que vous puissiez réduire votre impôt sur le revenu de 66% de la valeur de votre don, étant entendu que le total des dons que vous avez effectués au cours d'une année civile, pour être pris en compte, ne doit pas dépasser 20% de votre revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts)